



**LEGENDE**

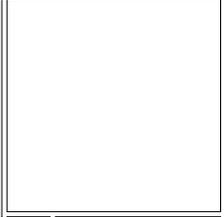
- Limites de zones, de secteurs et de sous-secteurs réglementaires.
- Appellation de zones, de secteurs et de sous-secteurs réglementaires.
- Emplacement réservé. Le numéro renvoie à la liste des emplacements réservés figurant sur les documents graphiques.
- Cheminement piétonnier existant et à conserver
- Tracé indicatif de voie résidentielle à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur
- Amorce indicative de voirie à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur
- Tracé indicatif de liaison piétonne à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur.
- Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer. ( article L.130 - 1 du Code de l'Urbanisme )
- Plantations à créer et à préserver
- Espaces boisés à préserver et à mettre en valeur au titre de l'article L.123 - 1,7e du Code de l'Urbanisme.
- Holes bocagères et alignements d'arbres à préserver et à mettre en valeur au titre de l'article L.123 - 1,7e du Code de l'Urbanisme.
- Interdiction d'accès
- Bande d'implantation des constructions à usage d'habitation
- Sites archéologiques
- zone non edificatoire
- Edifice classé ou inscrit " Monument Historique " ( périmètre de protection: voir annexe " servitudes " )

**Emplacements réservés**

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Bénéficiaire
1	Equipements collectifs: école polyvalente	Carréur RD28/RD71	2,2 Ha	commune
2	Aménagements légers de bords de ruisseau en valeur de l'entité d'agglomération	Rue du Château	3044 m2	commune
3	Mutualité hydraulique et création d'une liaison piétonne	chemin rural des Platées	886 m2	commune
4	Création d'une liaison piétonne entre le secteur 1AUp et le secteur 1AUp La grande maison	Limite Est du secteur 1AUp La Grande maison	81 m	commune
5	Extension du chemin	Carrière entrée Est de l'agglomération	973 m2	commune
6	Création d'une voie d'accès	Chemin rural de l'Orche Puyton	311 m2	commune
7	Création d'équipements scolaires ( écoles, restaurant scolaire...)	Rue Proudeau	1,10 Ha	commune

**C O M M U N E  
DE  
CHATEAUNEUF**

**Plan Local d'Urbanisme**



3.1.2 Document graphique du règlement  
Plan de la partie Sud de la commune  
échelle 1/8000e

P.O.U./P.L.U.	PRENOT	PROJET ARRÊTÉ	APPROUVÉ
18/03/2004	18/11/2004	18/02/2005	

Ne peut être soumis à la décision municipale en date de : Le Maire :